



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2009

Etaient présents : Tous les délégués en exercice sauf :

Monsieur ALMASIO remplacé par Madame MARTIN  
Madame LHOTE remplacée par Madame MORNET  
Monsieur GLOEIKLER remplacé par Monsieur VILLEMET  
Monsieur LAFONT remplacé par Madame ANTOINE  
Monsieur GEOFFROY remplacé par Madame CUVELIER

Monsieur GIROUX  
Monsieur BRIGUET  
Monsieur GONCALVES

\*\*\*\*\*

### **Vote du Budget Primitif de l'exercice 2009.**

Monsieur Gérard LIGER a donné lecture chapitre par chapitre et article par article du budget primitif de l'exercice 2009 pour la Communauté de communes et également pour les budgets annexes concernant le service des transports et celui de la ZAC d'Atton.

Les budgets soumis au vote des Elus communautaires se résument ainsi :

#### **Budget Principal**

Recettes de fonctionnement	20.198.000,00 €
Recettes d'investissement	1.210.000,00 €
Total	21.408.000,00 €

Dépenses de fonctionnement	20.198.000,00 €
Dépenses d'investissement	1.210.000,00 €
Total	21.408.000,00 €

#### **Budget « Transports »**

Recettes de fonctionnement	1.341.000,00 €
Recettes d'investissement	33.159,52 €
Total	1.374.159,52 €

Dépenses de fonctionnement	1.330.800,00 €
Dépenses d'investissement	37.500,00 €
Total	1.368.300,00 €

#### **Budget « ZAC d'Atton »**

Recettes de fonctionnement	82.000,00 €
Recettes d'investissement	115.163,34 €
Total	197.163,34 €

Dépenses de fonctionnement	82.000,00 €
Dépenses d'investissement	44.600,00 €
Total	126.600,00 €

L'ensemble de ces budgets a été adopté par 34 voix pour, 2 voix contre (Messieurs ROSSIGNOL et VAILLANT), 2 abstentions (Messieurs BERTELLE et VINCENT)

#### **Discussion :**

Monsieur Henry LEMOINE a expliqué « *qu'en raison de la crise économique il a tenu à présenter un budget sobre et prudent* » et qu'il « *ne souhaitait pas augmenter ni la taxe professionnelle ni la taxe d'enlèvement des ordures ménagères* ». Il souhaite « *renégocier le contrat pour faire plus d'économies* ».

Monsieur Alain ROSSIGNOL même « *si ce budget est abordé sous un angle différent* » est satisfait de constater un produit plus élevé de la Taxe Professionnelle Unique mais fait remarquer une baisse de la DGF de 12.000 € environ.

Ce projet de budget est « *très limité* » et s'inquiète « *de l'évolution importante des dépenses de fonctionnement, notamment la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, le service des ordures ménagères, la hausse de la masse salariale* ». Il ne « *faut pas laisser filer les dépenses liées aux services* »

En ce qui concerne les ordures ménagères il fait remarquer « *que les dépenses sont couvertes à hauteur de 80%, que c'est une bonne mesure et qu'il est bon de poursuivre dans ce sens afin que la taxe ne pèse pas trop sur les ménages* ».

Il déclare en outre : « *une section d'investissement est en très forte baisse et le virement de 65.000 € à la section de fonctionnement est réduit à une peau de chagrin* ».

Il signale que « *le fait de se désendetter est une bonne chose et qu'il faut continuer* ».

Par ailleurs, il rappelle que « *les gros investissements réalisés pèsent encore lourdement* » et cite à nouveau le dossier de la piscine qu'il juge « *mal maîtrisé* », en effet « *les frais de fonctionnement pèsent énormément et constate qu'ils ont doublé par rapport à 2001* ».

Intervenant sur l'éventuel élargissement de la Communauté de Communes, il aimerait obtenir des informations sur ce sujet .

Monsieur Henry LEMOINE confirme « *qu'il y a eu des échanges sur des points techniques, que nous sommes encore en attente d'informations et que les élus seront naturellement tenus informés lorsqu'il y aura des précisions qu'il espère recevoir bientôt* ». Il souhaite également que « *l'année 2009 puisse être l'année de l'élargissement* ».

En ce qui concerne la piscine il affirme « *qu'il y a encore des économies à faire et que le contrat sera renégocié et que si les frais de personnel ont augmenté, cela est dû principalement aux normes de sécurité qui ont été modifiées entre la fermeture de la piscine et sa réouverture et puis également à la fréquentation qui bat des records d'année en année nécessitant une consommation d'eau à traiter plus importante donc occasionnant des frais supplémentaires* ».

Monsieur Alain ROSSIGNOL constatant cette augmentation des dépenses de fonctionnement souhaite « *que l'on ne reste pas les bras croisés et qu'il faut faire néanmoins attention car en cette période difficile les contribuables commencent à souffrir* ».

Monsieur Guy SOUHAIT intervient sur deux points. En ce qui concerne l'aire d'accueil des Gens du voyage il rappelle « *qu'à une certaine époque nous avons opté pour une gestion en régie, cela n'a pas marché et ce fût un échec ; alors nous nous sommes lancés dans une délégation de service public et cela fonctionne normalement* ». Il rappelle en outre que ce « *sont les deux seules communes de Pont-à-Mousson et de Blénod qui ont répondu favorablement pour l'achat ou la mise à disposition des terrains* ».

Pour revenir sur le domaine de la piscine, il fait remarquer « *le travail immense fait par Monsieur Dardaine, ancien vice-président* ». Pour ceux « *qui pensent que la piscine puisse s'autofinancer c'est une utopie, c'est un service à la population* ». C'est « *une machine énorme, j'en découvre tous les jours, nous travaillons actuellement sur un prochain contrat pour faire des économies supplémentaires* ».

Monsieur Jean-Pierre MAURER nuance un peu les propos de Monsieur Souhait en ce qui concerne l'aire d'accueil des Gens du Voyage car les « *petites communes n'étaient pas obligées de se doter de ces équipements* »

Monsieur Bernard BERTELLE intervient pour confirmer « *que les dépenses de fonctionnement notamment celles relatives à la Culture ont doublé entre 2004 et 2009 et que les recettes n'ont pas suivi* ».

Monsieur Christian PORTELANCE signale « *que la compétence Culture est la dernière née et que la Communauté de Communes s'est donnée pour politique le développement de cette compétence. Si cela occasionne un coût ; cela signifie aussi qu'il y a une démocratisation de la culture. On propose des spectacles, on développe d'autres prestations, c'est fort apprécié mais il confirme qu'il est nécessaire de veiller aux dépenses* ».

Monsieur Henry LEMOINE a fait remarquer « *que l'exercice de la compétence culture a été un chantier énorme lorsqu'il a fallu reprendre les trois sites et l'ensemble du personnel ce qui a permis de mutualiser les moyens* ».

Il signale « *que des prestations nouvelles ont été proposées à la population comme la Mousson d'Eté, les Légendes automnales qui connaissent un réel succès, les 13 concerts Pratiq'am pour 2009 et que cela coûte quand même un peu plus cher* ».

Monsieur Christian PORTELANCE rappelle qu'il « *est prévu de verser cette année une aide de 15.000 € au Cinéma le Concorde de Pont-à-Mousson* ».

Monsieur Bernard BERTELLE s'étonne « *qu'il n'y a même pas de séance de cinéma le dimanche à 15 heures* ».

Monsieur Jean-François MOUTET a entendu parler « *que les crédits destinés à l'achat de livres ou de supports allaient être divisés par 2* ».

Monsieur Henry LEMOINE a répondu « *qu'il n'avait jamais revu à la baisse cette ligne budgétaire* ».

Monsieur Marc CAVAZZANA souhaite « *qu'il ne faille pas limiter les achats de supports ou de livres* ».

Monsieur Alain ROSSIGNOL « *se félicite de la tenue de ce débat, les vice-présidents ont pu parler de leur délégation respective et ce n'est pas parce que l'on critique qu'il ne faut pas continuer d'avoir ce genre d'échanges* ».

### **Vote du taux de la taxe professionnelle unique – Exercice 2009.**

Pour permettre l'équilibre budgétaire de l'exercice 2009, il est nécessaire de recouvrer un produit de 13.854.000 € au titre de la taxe professionnelle unique.

Eu égard aux bases, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire

FIXE le taux de la taxe professionnelle unique à 17,66 % pour l'exercice 2009.

Adopté par 36 voix pour et 2 abstentions

### **Vote du taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères – Exercice 2009.**

Pour permettre l'équilibre budgétaire de l'exercice 2009, il est nécessaire de recouvrer un produit de 1.700.000 € au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Eu égard aux bases,

Le Conseil Communautaire a décidé de fixer le taux de cette taxe à 7,92 %.

Adopté à l'unanimité.

### **Taux du versement transport.**

Depuis sa création en 1993, le réseau de transport en commun le financement est assuré par la dotation globale de décentralisation (DGD) et surtout par le versement transport. Cette taxe est assise sur les salaires versés par les entreprises de plus de 9 salariés et son taux avait été fixé à 0,55%.

Depuis lors, aucune augmentation n'avait été enregistrée.

Conformément à l'article L.2333-67 du Code Général des Collectivités Territoriales ce taux peut être majoré de 0,05%.

Pour assurer l'équilibre du budget annexe "Transports Urbains", et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire

FIXE à 0,57% le taux du Versement Transports et ce à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

Adopté par 35 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

***Discussion :***

Monsieur Jean BARBELIN signale « *que ce sont toujours les entreprises qui paient et votera contre cette délibération* ».

**Subventions à diverses associations – Exercice 2009.**

Le Conseil Communautaire,

DECIDE d'attribuer les subventions aux sociétés ou associations suivantes :

**Dans le cadre de sa compétence « Culture » :**

- 35.000 € pour la Mousson d'Eté
- 5.000 € (**subvention exceptionnelle**) pour le Centre Culturel de l'Abbaye des Prémontrés dans le cadre de l'exposition « Jardins des senteurs – parfums de cristal »

**Dans le cadre de sa compétence « Communication » :**

- 14.000 € au profit du CS Blénod
- 4.000 € en faveur du Centre Culturel des Prémontrés
- 15.000 € pour la création et la diffusion d'une publicité relative à la Communauté de Communes à l'intérieur des salles du cinéma « Concorde » à Pont-à-Mousson.

Adopté à l'unanimité

***Discussion :***

Monsieur GUY SOUHAIT, signale que la Compétence Cinéma est bien actée dans les statuts de la Communauté de Communes mais fait remarquer « *que le cinéma de Blénod n'est pas traité de la même façon que celui de Pont-à-Mousson* ».

Monsieur Henry LEMOINE répond « *qu'il faudra en discuter en Commission* ». En ce qui concerne la subvention octroyée pour le cinéma Le Concorde, « *il faudra établir une convention et négocier pour obtenir une séance le dimanche après-midi* ».

Monsieur Alain ROSSIGNOL souhaite l'inscription à l'ordre du jour de cette commission « La Mousson d'Eté ».

**Contrat territorialisé – Approbation.**

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité le contrat territorialisé qui lui a été soumis.

***Discussion :***

Monsieur Henry LEMOINE a rappelé les objectifs de ce contrat établi avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et qui remplace la convention signée avec le Conseil Général et le Pays du Val de Lorraine.

Ce nouveau contrat le Département veut renforcer sa politique territorialisée de développement solidaire et durable.

Les axes majeurs des politiques départementales se déclinent comme suit et dans une double approche concernant le développement durable et l'insertion :

- solidarités au cœur de l'action publique et du développement des territoires
- politique d'éducation pour contribuer à la réussite scolaire, sociale et citoyenne de tous les Meurthe-et-Mosellans
- développement des territoires au service d'une image performante du Département
- un cadre territorial attractif, respectueux de l'environnement et de ses espaces.

Ce contrat est établi pour une première période (2009-2011) et une seconde période après évaluation de la première (2012-2014).

Le plan d'actions se présente sous 3 volets :

- projets relevant de priorités locales (investissement et dotation de solidarité)
- projets structurants relevant de priorités partagées par le département et les partenaires locaux (actions en investissement et fonctionnement)
- priorités départementales sur le territoire (opérations ayant un impact structurant sur le territoire)

Une conférence territoriale sera constituée pour examiner et auditionner les partenaires, suivre les contrats jusqu'à leur terme, garantir la mise en œuvre du dispositif, favoriser la circulation de l'information et sa mutualisation.

Monsieur Julien VAILLANT signale qu'il s'agit d'une méthode de concertation destinée à élaborer une stratégie territoriale et « *que ce n'est pas au Département à faire le travail mais à nous* »

Monsieur Jean-François MOUTET confirme « *que le Département n'arrive pas à développer sa politique et que les associations n'ont même pas été prévenues* ». Il a appris « *par hasard* » que les dossiers devaient être déposés pour le lendemain. Il déclare en outre « *qu'il ne faut pas que ce soit la politique des copains* ».

### **Rappel de rémunération pour la période prescrite par la déchéance quadriennale**

Vu La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 68-1250 du 31 décembre 1968 portant dispositions relatives à la prescription quadriennale en matière de finances publiques, précise que la collectivité a la possibilité de s'acquitter de sa dette pour les années antérieures à la date à laquelle la prescription quadriennale s'applique, lorsque notamment le créancier au moment des faits avait connaissance de la créance de la collectivité à son égard, ceci sous réserve que la renonciation à la déchéance des dettes de la collectivité ait fait l'objet d'une décision de l'organe délibérant prise en bonne et due forme.

Conformément aux textes précités il est nécessaire de procéder à l'actualisation de N.B.I. d'un agent au titre des fonctions de régisseur de recettes qu'il exerce depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE de procéder au rappel de N.B.I. signalé ci-dessus.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

Personne ne demandant plus la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.